

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019 de 20 heures à 20 heures 45 à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides en la salle du conseil.

Sont présents :

- M. Patrick Massé, maire
- M. Luc Cyr, conseiller au district n° 1
- M. Mathieu Maisonneuve, conseiller au district n° 2
- M. Mario Chrétien, conseiller au district n° 3
- M. Jean-Luc Arène, conseiller au district n° 4
- M. Benoît Venne, conseiller au district n° 5
- M. Pierre Lortie, conseiller au district n° 6

Également présent :

- M. Richard Dufort, directeur général et greffier

145-04-19 OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 20 heures, la séance ordinaire, tenue le 8 avril 2019, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

146-04-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

L'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2019 est accepté avec une modification.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal
 - 1.3.1. de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2019

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Avis de motion règlement d'emprunt 444 500,00 \$ travaux réfection infrastructures 14^e Avenue
- 2.2. Projet règlement 615-2019 emprunt 444 500,00 \$ travaux réfection infrastructures 14^e Avenue
- 2.3. Avis de motion règlement d'emprunt 2 630 575,00 \$ installation feux de circulation 335 du Marché
- 2.4. Projet de règlement 616-2019 emprunt 2 630 575,00 \$ installation feux circulation 335 du Marché
- 2.5. Adoption règlement 614-2019 modif. zonage 101-2004 habitation multifamiliale zone C-10
- 2.6. Congrès COMAQ/Service des finances/Inscription 2019
- 2.7. Congrès COMBEQ/Service d'urbanisme/Inscription 2019
- 2.8. Congrès ACSIQ/Service de sécurité incendie/Inscription 2019
- 2.9. Autorisation DGA/Signature entente travaux mineurs/Demande alimentation lumineuse côte Joseph
- 2.10. Liste de rappel/Brigadiers scolaires
- 2.11. Dépôt du rapport d'activités du trésorier/Élection 2018
- 2.12. Demande de soumissions/Entrepreneurs/Réalisation des travaux/Bureaux centrale citoyenne
- 2.13. Mandat/Architectes/Préparation plans finaux et surveillance/Centrale citoyenne/Massicotte-Maloney
- 2.14. Versement quote-part 2019/Sûreté du Québec
- 2.15. Signature convention collective de travail des cols bleus et cols blancs
- 2.16. Abroge et remplace réso. 147-03-18/Signature convention collective de travail des pompiers
- 2.17. Approbation des comptes du mois de mars 2019

3. COMMUNAUTAIRE

- 3.1. Un vélo une ville 2019
- 3.2. Association Carrefour Famille Montcalm /Tournoi de golf 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

- 3.3. Association Carrefour Famille Montcalm/Gala d'humour/Subvention 2019
- 3.4. Fabrique de la Paroisse Bienheureuse Émilie-Gamelin/Subvention 2019

4. JEUNESSE, LOISIRS, SPORT, CULTURE ET TOURISME

- 4.1. Modification réso. 491-11-18/Autorisation dir. com./Contribution Ville de S-L-L/Fête nationale 2019
- 4.2. AHMSLL/Chandails de hockey/Subvention 2019-2023
- 4.3. AHMSLL/Championnats interrégionaux/Subvention 2019
- 4.4. Autorisation dir. loisirs, sport, culture et tourisme/Dépenses et signatures/Spectacles d'été 2019
- 4.5. Autorisation dir. loisirs, sport, culture et tourisme/Coffre à jeux parc Marc-Aurèle-Fortin
- 4.6. Culture Lanaudière/Adhésion 2019
- 4.7. Appui demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications 2019/Biblio. muni.

5. URBANISME

- 5.1. Dérogation mineure/Lot 6 281 295/475, rue St-Isidore/Construction hab. trifamiliale/Habitations 2S
- 5.2. Dérogation mineure/Lot 3 570 615/1688, rue Paradis/Empiètement véranda/M^{me} Micheline Savard

6. VOIRIE

- 6.1. Tonte et entretien des parcs 2019/Sébastien Gariépy Entretien paysager
- 6.2. Programme d'entretien pour trois terrains de soccer/Multi-Surfaces Giguère inc.
- 6.3. Fauchage des abords de route 2019/Secteurs nord et sud/Entreprise Daniel Duquette
- 6.4. Offre de services professionnels/Réfection 19^e, 23^e Av. et montée St-Jacques/CLA Experts-conseils
- 6.5. Demande soumission/Entrepreneurs/Réfection 19^e, 23^e Av. et montée St-Jacques
- 6.6. **Dossier Fermes Lortie N. Lapalme et É. Lortie / Avis agronomique / Hugues Francoeur, agr.**

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. Rapport annuel 2018/Schéma de couverture de risques en incendie

8. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

- 8.1. Informations du conseil
- 8.2. Période de questions
- 8.3. Levée de la séance

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

147-04-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 11 mars 2019 est accepté tel que rédigé par le greffier.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

148-04-19 AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 444 500,00 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 14^E AVENUE ENTRE LA RUE SAINT-ISIDORE ET LA RUE SAINT-LOUIS À SAINT-LIN-LAURENTIDES

Monsieur le conseiller Benoît Venne donne avis de motion pour le dépôt, lors de la présente séance, d'un règlement décrétant un emprunt au montant de 444 500,00 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la 14^e Avenue entre la rue Saint-Isidore et la rue Saint-Louis à Saint-Lin-Laurentides. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

149-04-19 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 444 500,00 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 14^E AVENUE ENTRE LA RUE SAINT-ISIDORE ET LA RUE SAINT-LOUIS À SAINT-LIN-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'il y a lieu de procéder à des travaux pour la réfection des infrastructures de la 14^e Avenue entre la rue Saint-Isidore et la rue Saint-Louis à Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que le coût prévu de ces travaux s'élève au montant de 444 500,00 \$, taxes nettes incluses;

Attendu que ce règlement d'emprunt qui aux fins d'acquitter les dépenses prévues par celui-ci seront réparties sur une période de 20 ans;

Attendu que la réalisation des travaux est susceptible à l'approbation du règlement d'emprunt;

Attendu que le présent projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité que le projet de règlement portant le numéro 615-2019 décrétant un emprunt au montant de 444 500,00 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la 14^e Avenue entre la rue Saint-Isidore et la rue Saint-Louis à Saint-Lin-Laurentides soit et est adopté.

Le maire demande le vote. Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

150-04-19 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 499-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 630 575,00 \$ CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET L'INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 335/337 ET DE L'AVENUE DU MARCHÉ À SAINT-LIN-LAURENTIDES

Monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve donne avis de motion pour le dépôt, lors de la présente séance, d'un règlement modifiant le règlement 499-2015 décrétant un emprunt au montant de 2 630 575,00 \$ concernant les travaux de réaménagement et l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route 335/337 et de l'avenue du Marché à Saint-Lin-Laurentides. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**151-04-19 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2019 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 499-2015 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU
MONTANT DE 2 630 575,00 \$ CONCERNANT LES
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET L'INSTALLATION
D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA
ROUTE 335/337 ET DE L'AVENUE DU MARCHÉ À
SAINT-LIN-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve

APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie

ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement 499-2015 concernant le réaménagement de l'intersection de la route 335/337 et de l'avenue du Marché à Saint-Lin-Laurentides;

Attendu qu'un réaménagement et l'installation d'un feu de circulation sont désormais nécessaires à l'intersection de la route 335/337 et de l'avenue du Marché à Saint-Lin-Laurentides pour la sécurité des utilisateurs de cette intersection;

Attendu que le règlement 499-2015 prévoyait une dépense et un emprunt de 219 000,00 \$, déjà approuvés par le ministère des Affaires municipales en date du 18 juin 2015;

Attendu que le coût additionnel s'élève à 2 411 575,00 \$, taxes nettes incluses;

Attendu que ce règlement d'emprunt qui aux fins d'acquitter les dépenses prévues par celui-ci seront réparties sur une période de 25 ans;

Attendu que la réalisation des travaux est susceptible à l'approbation du règlement d'emprunt;

Attendu que le présent projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité que le projet de règlement portant le numéro 616-2019 modifiant le règlement numéro 499-2015 décrétant un emprunt au montant de 2 630 575,00 \$ concernant les travaux de réaménagement et l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route 335/337 et de l'avenue du Marché à Saint-Lin-Laurentides soit et est adopté.

Le maire demande le vote. Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**152-04-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 614-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
101-2004 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS
MULTIFAMILIALES DE CATÉGORIE 2 DANS LA ZONE C-10
ET DE HAUSSER LE NOMBRE D'ÉTAGES AUTORISÉ DE
DEUX À TROIS ÉTAGES**

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu du règlement de zonage numéro 101-2004;

Attendu qu'une demande de modification de zonage a été déposée par Développement Zoneverte inc. en faveur de la réalisation d'un projet intégré résidentiel sur le lot 3 570 162, localisé au coin des rues Chantelois, Wilfrid-Laurier et de la route 335, appartenant à M. André Lapointe et Gestion Lachapelle inc.;

Attendu qu'une modification de zonage est nécessaire afin de réaliser le projet de quatre bâtiments de type multifamilial jumelé de neuf logements chacun et de trois étages de hauteur;

Attendu qu'une telle modification permet d'augmenter la densité à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de consolider un secteur résidentiel et commercial existant, conformément aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme 100-2004;

Attendu que les habitations sont autorisées au plan d'urbanisme 100-2004 comme fonction complémentaire dans l'affectation commerciale;

Attendu que l'augmentation du nombre d'étages de deux à trois permettrait la conception de logements de qualité supérieure, plutôt que des logements au sous-sol;

Attendu que la zone C-10 représente environ une trentaine de terrains situés de part et d'autre de la route 335;

Attendu que, par la résolution numéro 68-11-18, adoptée le 21 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil de modifier la réglementation d'urbanisme;

Attendu que le conseil désire modifier le règlement de zonage en suivant les recommandations du CCU;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 18 février 2019 à 19 heures en la salle Choquette à l'hôtel de ville, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, suite à la parution d'un avis public dans le journal local;

Attendu que le présent règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 21 janvier 2019 par monsieur le conseiller Mario Chrétien;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que le premier projet du présent règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2019;

Attendu que le second projet du présent règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2019;

Attendu qu'aucune demande de la part des personnes intéressées n'a été présentée aux bureaux municipaux afin que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 614-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 101-2004 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de catégorie 2 dans la zone C-10 et de hausser le nombre d'étages autorisé de deux à trois étages soit et est adopté.

Le maire demande le vote. Le règlement est adopté à l'unanimité.

**153-04-19 CONGRÈS CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX
AGRÉÉS DU QUÉBEC / SERVICE DES FINANCES /
INSCRIPTION 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que l'appartenance à des associations avec les pairs pour partager les connaissances et les compétences sont valorisées par la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que chacun des directeurs se voit confier un budget pour s'associer avec le regroupement de professionnels le plus pertinent dans l'occupation de ses fonctions à la Ville;

Attendu que le directeur du Service des finances de la Ville appartient à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

Attendu que la COMAQ tient les 22, 23 et 24 mai prochain un congrès présentant divers thèmes reliés aux domaines juridique et financier ainsi qu'aux secteurs de la gestion et de l'approvisionnement;

Attendu que les ateliers suivants sont opportuns au travail du Service des finances de la Ville :

MERCREDI 22 MAI

- L'intelligence artificielle, canular ou 4^e révolution industrielle,
- Diriger avec courage : aider chacun à pousser sa roche;

JEUDI 23 MAI

- Atelier 1 – Transformez le changement en action,
- Atelier 4 – TPS-TVQ,
- Atelier 7 – Mieux comprendre les audits de la CMQ et comment en tirer des bénéfices;

VENDREDI 24 MAI

- Atelier 12 – Les dispositions législatives (LCV et CM) en gestion contractuelle,
- Atelier 13 – Autorité des marchés publics,
- Entreprendre à l'état PUR : de concierge de nuit à inventeur de la meilleure vodka au monde;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que le directeur du Service des finances participe à ce congrès et assiste aux ateliers ci-dessus mentionnés.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**154-04-19 CONGRÈS CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX
EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC /
SERVICE D'URBANISME / INSCRIPTION 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que l'appartenance à des associations avec les pairs pour partager les connaissances et les compétences sont valorisées par la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que chacun des directeurs se voit confier un budget pour s'associer avec le regroupement de professionnels le plus pertinent dans l'occupation de ses fonctions à la Ville;

Attendu que le directeur du Service de l'urbanisme de la Ville appartient à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

Attendu que la COMBEQ tient les 2, 3 et 4 mai prochain un congrès présentant divers thèmes reliés à la gestion du territoire, à l'urbanisme et à l'environnement;

Attendu que les ateliers suivants sont opportuns au travail du Service d'urbanisme de la Ville :

JEUDI 2 MAI

- Table ronde – L'OMBE et le service aux citoyens,
- Comment réduire les risques d'erreurs lors de la délivrance de permis et certificats en urbanisme;

VENDREDI 3 MAI

- La jurisprudence,
- Les dérogations mineures,
- Zonage agricole – Nouveaux droits d'aliénation ou d'utilisation de lots sans autorisation de la CPTAQ,
- Préparation d'un dossier pour la cour | Traitement d'une plainte;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Benoît Venne et résolu à l'unanimité que le directeur du Service d'urbanisme participe à ce congrès et assiste aux ateliers ci-dessus mentionnés.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**155-04-19 CONGRÈS ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ
INCENDIE DU QUÉBEC / SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE / INSCRIPTION 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que l'appartenance à des associations avec les pairs pour partager les connaissances et les compétences sont valorisées par la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que chacun des directeurs se voit confier un budget pour s'associer avec le regroupement de professionnels le plus pertinent dans l'occupation de ses fonctions à la Ville;

Attendu que le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville appartient à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

Attendu que l'ACSIQ tient les 18, 19, 20 et 21 mai prochain un congrès présentant divers thèmes reliés aux incendies;

Attendu que les ateliers suivants sont opportuns au travail du Service de sécurité incendie de la Ville :

SAMEDI 18 MAI

- Conférence division villes 10 001 à 50 000 habitants,
- La vision de l'agglomération de Longueuil dans sa gestion des risques en sécurité civile,
- Retour sur la tornade de Gatineau;

DIMANCHE 19 MAI

- Conférence sur la prévention,
- L'intégration de la sécurité civile au sein d'un SSI,
- Conférence du MSP,
- Tactique intervention, en direct du terrain;

LUNDI 20 MAI

- Assemblée générale annuelle de l'ACSIQ,
- MSP Schéma couverture de risque,
- Salon des exposants;

MARDI 21 MAI

- Ces maux sans mots, expliquer notre réaction au changement afin de mieux la gérer,
- Le leadership des officiers dans la gestion de la civilité dans les relations professionnelles et la mobilisation d'équipe;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité que le directeur du Service de sécurité incendie participe à ce congrès et assiste aux ateliers ci-dessus mentionnés.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**156-04-19 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
/ SIGNATURE DE L'ENTENTE DE RÉALISATION
DE TRAVAUX MINEURS / DEMANDE
D'ALIMENTATION LUMINAIRE COIN CÔTE JOSEPH À
SAINT-LIN-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que par la résolution numéro 518-11-18, adoptée le 13 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a demandé à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un luminaire sur la côte Joseph à Saint-Lin-Laurentides afin d'améliorer la sécurité des résidents et des automobilistes;

Attendu que par la correspondance d'Hydro-Québec, datée du 20 mars 2019, il y a lieu de signer une entente de réalisation de travaux mineurs pour une demande d'alimentation au coin de la côte Joseph à Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que le coût du branchement s'élève à 4 425,71 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Venne, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Luc Arène et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise la directrice générale adjointe, ou en son absence le directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente et tous les autres documents afférents.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

157-04-19 LISTE DE RAPPEL / BRIGADIERS SCOLAIRES

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides considère la sécurité de ses piétons, et particulièrement des jeunes marcheurs, comme une priorité;

Attendu que des brigadiers sont en poste chaque jour pour assurer la traversée sécuritaire des écoliers marcheurs pour chacune des écoles primaires du territoire;

Attendu que l'épuisement de notre banque de remplacement a mené à un processus de dotation au début de cette année;

Attendu que trois candidatures ont été soumises à la Ville et que trois d'entre elles ont été retenues pour un entretien d'embauche avec le comité de sélection;

Attendu que le comité de sélection conseille le recrutement sur la liste de rappel de deux candidats, soit M^{me} Carmen Michaud et M. Sylvain Ménard pour combler des places à la banque de candidats en cas de remplacement;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le recrutement, à compter du 6 avril 2019, de M^{me} Carmen Michaud et de M. Sylvain Ménard pour combler des places à la banque de candidats en cas de remplacement, et ce, aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur et suivant la confirmation de l'exemption complète d'antécédents criminels.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER / ÉLECTION 2018

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur du Service des finances de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, M. Sylvain Martel, dépose à la table du conseil le rapport intitulé « Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal – Ville de Saint-Lin-Laurentides », pour l'année 2018, daté du 8 avril 2019. Copie de ce rapport est transmise au Directeur général des élections, à la direction du financement des partis politiques.

158-04-19 DEMANDE DE SOUMISSIONS / ENTREPRENEURS / RÉALISATION DES TRAVAUX / BUREAUX CENTRALE CITOYENNE

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a connu un essor considérable au cours des dernières années;

Attendu que la Ville est définitivement tournée vers ses citoyens et souhaite accroître l'accessibilité de ses services;

Attendu qu'il y a lieu de mettre en place (physiquement) un aménagement pour accueillir au rez-de-chaussée les citoyens entre 7 heures et 20 heures, du lundi au jeudi, et le vendredi, de 7 heures à 14 heures;

Attendu qu'un concept préliminaire d'aménagement a été proposé par la firme Massicotte-Maloney architectes pour valider les possibilités;

Attendu qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres publiques pour combiner les travaux d'aménagements et les plans finaux;

Attendu l'échéancier de réalisation accéléré qui devra prévoir la fin des travaux au 31 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le directeur général et greffier à demander des soumissions à divers entrepreneurs pour la réalisation des travaux et pour l'aménagement des bureaux de la centrale citoyenne.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**159-04-19 DEMANDE DE PRIX / SERVICES PROFESSIONNELS EN
ARCHITECTURE / PRÉPARATION DE PLANS
FINAUX ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / BUREAUX
CENTRALE CITOYENNE**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal autorise le directeur général et greffier à procéder à des demandes de prix à divers architectes pour la préparation de plans finaux et surveillance des travaux pour les futurs bureaux de la centrale citoyenne à Saint-Lin-Laurentides.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

160-04-19 VERSEMENT QUOTE-PART 2019 / SÛRETÉ DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le paiement de la quote-part, pour l'année 2019, de la Sûreté du Québec au montant de 2 373 959,00 \$, payable en deux versements égaux le 30 juin 2019 et le 31 octobre 2019. Le certificat de fonds disponibles numéro 11-188 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**161-04-19 AUTORISATION SIGNATURE / CONVENTION
COLLECTIVE DES COLS BLEUS ET COLS BLANCS**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le groupe des travailleurs cols bleus et cols blancs de Saint-Lin-Laurentides ont signé leur carte d'adhésion au groupe des Teamsters Québec local 1999 au courant l'année 2018;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a désigné une représentante de l'employeur pour procéder aux discussions sur l'élaboration de cette convention collective, soit M^{me} Julie Fortin, directrice générale adjointe et directrice au développement organisationnel;

Attendu que le groupe de travailleurs était représenté par M. Yves Perreault, Teamsters Québec local 1999, ainsi que par MM. Jean Bellerose, François Lacasse et M^{me} Amélie Coutu, représentants cols bleus et représentante cols blancs;

Attendu que plus de dix rencontres se sont tenues pour élaborer cette convention et pour concilier les attentes des deux parties;

Attendu l'assemblée syndicale qui s'est tenue le 29 mars 2019 à 12 heures 30 et où une majorité des membres ont voté favorablement pour la proposition de convention collective soumise;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et greffier ainsi que la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides la convention collective de travail avec le groupe des travailleurs cols bleus et cols blancs et Teamsters Québec local 1999, pour la période 2019-2026.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**162-04-19 ABROGE ET REMPLACE LA RÉSOLUTION NUMÉRO
147-03-18 / AUTORISATION SIGNATURE /
CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la résolution numéro 147-03-18 doit être abrogée et remplacée par la présente résolution;

Attendu que le groupe des pompiers du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Lin-Laurentides ont vu leur convention collective échouée au 31 décembre 2015;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a désigné trois représentants de l'employeur pour procéder aux discussions sur l'élaboration de cette convention collective, soit M. Ronald Bruyère, directeur du SSI, M. Julien Albert, chef du SSI, et M^{me} Julie Fortin, directrice générale adjointe et directrice au développement organisationnel;

Attendu que le groupe de travailleurs était représenté par M. Ghislain Mallette, M. Dany Carrier, M. Francis Henri Magnan et M. Jonathan Renaud;

Attendu l'assemblée syndicale qui s'est tenue le lundi 1^{er} avril 2019 et où la majorité des membres ont voté favorablement pour la proposition de convention collective soumise;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et greffier, le directeur sécurité incendie, le chef sécurité incendie ainsi que la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides la convention collective de travail avec le groupe des pompiers du SSI et le SPQ, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2026.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

163-04-19 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2019

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Tous les comptes figurant sur la liste suggérée des paiements automatiques au 31 mars 2019, datée du 4 avril 2019, au montant de 255 194,01 \$, sont lus et acceptés, et leurs paiements sont autorisés.

SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER 255 194,01 \$

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides entérine les dépenses de 71 289,14 \$

SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER 71 289,14 \$

TOTAL COMPTES À PAYER 326 483,15 \$

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je certifie par les présentes que les dépenses soumises ont des fonds disponibles pour lesquelles elles sont projetées.

Sylvain Martel, directeur du Service des finances

164-04-19 UN VÉLO UNE VILLE 2019

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'Un vélo une ville désire renouveler le contrat de service avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour l'année 2019;

Attendu que ce service consiste principalement à aider les jeunes décrocheurs à obtenir un emploi structuré ayant pour but leur réinsertion scolaire;

Attendu que ce service consiste également à ce que les gens du troisième âge ainsi que les visiteurs du bureau touristique profitent gratuitement d'un service de promenade dans la ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que les entreprises de la ville pourront obtenir des promotions de publicité à moindre coût;

Attendu que ce projet bénéficie de subvention fédérale et que le coût initial pour la Ville de Saint-Lin-Laurentides s'élève au montant de 18 000,00 \$, pour l'année 2019;

Attendu qu'un certificat de fonds disponibles numéro 11-189 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Luc Arène et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides :

- accepte de renouveler le contrat, pour l'année 2019, avec Un vélo une ville afin qu'un triporteur opéré par des jeunes résidents de la ville de Saint-Lin-Laurentides se promène sur le territoire de la ville;
- accepte d'acquitter la facture au montant total de 18 000,00 \$ en trois versements, payable à « Un vélo une ville »;
- autorise le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**165-04-19 ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM /
TOURNOI DE GOLF 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que, l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM) organise leur onzième tournoi de golf annuel qui se tiendra au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori le jeudi 30 mai 2019;

Attendu que tous les profits du tournoi de golf seront versés à l'ACFM;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro 11-190 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Luc Arène et appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte de verser, à titre de subvention pour l'année 2019, un montant de 740,00 \$ pour la onzième édition du tournoi de golf de l'ACFM qui se tiendra le jeudi 30 mai 2019 au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**166-04-19 ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM / GALA
D'HUMOUR / SUBVENTION 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte de verser à l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM) un montant de 320,08 \$, plus taxes, à titre de subvention pour l'année 2019, pour l'achat de 8 billets de spectacle dans le cadre du Gala d'humour au profit du projet de l'ACFM « Sac de réussite scolaire Montcalm » qui aura lieu le 2 mai 2019 à la salle Julie-Pothier à Saint-Jacques. Le certificat de fonds disponibles numéro 11-191 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**167-04-19 FABRIQUE DE LA PAROISSE BIENHEUREUSE
ÉMILIE-GAMELIN / SUBVENTION 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte de verser à la Fabrique de la Paroisse Bienheureuse Émilie-Gamelin un montant de 100,00 \$, à titre de subvention pour l'année 2019, afin de les aider dans l'organisation de leurs activités quotidiennes. Le certificat de fonds disponibles numéro 11-192 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**168-04-19 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO
491-11-18 / AUTORISATION DIRECTRICE AUX
COMMUNICATIONS, AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET
AUX ORGANISMES / CONTRIBUTION DE LA VILLE DE
SAINT-LIN-LAURENTIDES / FÊTE NATIONALE 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la résolution numéro 491-11-18, adoptée le 13 novembre 2018, intitulée « Autorisation directrice aux communications, aux événements spéciaux et aux organismes / Dépenses diverses et signature / Fête nationale 2019 », se doit d'être clarifiée;

Attendu que les coûts totaux de la Fête nationale 2019 ont été budgétés à un maximum de 85 000,00 \$ et que la Ville de Saint-Lin-Laurentides y contribuera jusqu'à un maximum de 60 000,00 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la directrice du Service aux communications, aux événements spéciaux et aux organismes soit autorisée à effectuer les dépenses nécessaires à la tenue de l'événement selon les clarifications émises ci-dessus.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**169-04-19 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE
SAINT-LIN-LAURENTIDES / CHANDAILS DE HOCKEY /
SUBVENTION 2019-2023**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que l'Association du Hockey Mineur de Saint-Lin-Laurentides (AHMSLL) est actuellement à la recherche de commanditaires pour l'achat de chandails de hockey, puisque, en effet, après environ cinq ans d'usure, les chandails de hockey doivent être changés;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire appuyer la demande de commandite de l'AHMSLL pour l'achat de ces chandails de hockey;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que le logo de la Ville de Saint-Lin-Laurentides sera mis en valeur en étant affiché dans le dos, en haut du numéro, de tous les chandails;

Attendu que cette commandite se fera sur cinq ans, soit pendant les années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023;

Attendu que le versement annuel sera d'un montant de 2 000,00 \$;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro 11-193 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

Attendu que les fonds disponibles seront prévus au budget des années 2020, 2021, 2022 et 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise le versement d'un montant de 2 000,00 \$ par année, pour un montant maximal de 10 000,00 \$ pour cinq années de subvention, à l'AHMSLL afin de les aider pour l'achat de chandails de hockey.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

170-04-19 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINT-LIN-LAURENTIDES / CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX / SUBVENTION 2019

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que l'Association du Hockey Mineur de Saint-Lin-Laurentides (AHMSLL) a été sélectionnée pour la première fois en 40 ans pour recevoir, entre autres, des équipes de catégories Novice C et Bantam A dans le cadre des championnats interrégionaux 2019;

Attendu que l'AHMSLL est actuellement à la recherche de commanditaires pour les aider dans l'organisation de ces championnats interrégionaux;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire appuyer la demande de commandite de l'AHMSLL pour un montant de 853,79 \$;

Attendu que les certificats de fonds disponibles numéro 70-089, 70-090 et 70-091 ont été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides entérine le paiement des factures reliées aux bons de commandes numéro 70-089, 70-090 et 70-091, au montant total de 853,79 \$, à titre de subvention pour l'année 2019, afin d'aider l'AHMSLL dans l'organisation des championnats interrégionaux.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**171-04-19 AUTORISATION AU DIRECTEUR DES LOISIRS, DU
SPORT, DE LA CULTURE ET DU TOURISME / DÉPENSES
DIVERSES ET SIGNATURES / SPECTACLES D'ÉTÉ 2019**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le service responsable désigné pour l'organisation de deux spectacles d'été, qui auront lieux respectivement le 7 juillet et le 3 août 2019 sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides, est le Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme;

Attendu que le directeur responsable doit autoriser et signer diverses soumissions et contrats pour la tenue de l'événement et, qu'à cette fin, l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides est nécessaire;

Attendu que les coûts totaux pour ces deux spectacles d'été sont prévus à un maximum de 5 589,30 \$ chacun, n'incluant pas les commandites;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Venne, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que le directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme soit autorisé à signer et à effectuer les dépenses nécessaires à la tenue de ces événements selon les paramètres budgétaires précités et que toutes les dépenses déjà encourues, mais budgétées, soient entérinées.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**172-04-19 AUTORISATION AU DIRECTEUR DES LOISIRS, DU
SPORT, DE LA CULTURE ET DU TOURISME / DÉPENSES
DIVERSES ET SIGNATURES / COFFRE À JEUX PARC
MARC-AURÈLE-FORTIN**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le service responsable désigné pour l'intégration d'un coffre à jeux dans le parc Marc-Aurèle-Fortin sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides est le Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme;

Attendu que le directeur responsable doit autoriser et signer diverses soumissions et contrats pour l'achat du matériel nécessaire à sa conception et, qu'à cette fin, l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides est nécessaire;

Attendu que les coûts totaux prévus pour cette intégration sont de 813,75 \$, plus taxes, plus livraison;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et résolu à l'unanimité que le directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme soit autorisé à signer et à effectuer les dépenses nécessaires selon les paramètres budgétaires précités dans le cadre de l'intégration dans le parc Marc-Aurèle-Fortin d'un coffre à jeux.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

173-04-19 CULTURE LANAUDIÈRE / ADHÉSION 2019

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

La Ville de Saint-Lin-Laurentides autorise son adhésion à Culture Lanaudière au montant de 250,05 \$, plus taxes, pour l'année 2019, et M. Jonathan Dionne, directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme est nommé représentant de la Ville de Saint-Lin-Laurentides. Le certificat de fonds disponibles numéro 11-194 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

174-04-19 APPUI DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS 2019 / BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides appuie la demande d'aide financière intitulée « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 », telle que présentée au ministère de la Culture et des Communications du Québec par la bibliothèque municipale de Saint-Lin-Laurentides, et mandate M. Richard Dufort, directeur général et greffier, à représenter la Ville de Saint-Lin-Laurentides dans le dossier. Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier, ou en son absence la directrice générale adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tous les documents à cet effet. La Ville de Saint-Lin-Laurentides s'engage à financer la totalité du projet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

175-04-19 DÉROGATION MINEURE / LOT 6 281 295 / 475, RUE SAINT-ISIDORE / CONSTRUCTION IMMEUBLE TRIFAMILIAL / LES HABITATIONS 2S

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2019-20007, déposée par M. Dominic Salvail, de la firme Les Habitations 2S, relativement à un projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée au 475, rue Saint-Isidore, lot numéro 6 281 295 (ancien lot numéro 3 179 216), à Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que la demande vise à rendre conforme le nombre d'étages maximum du projet de construction à situer sur le lot numéro 6 281 295, à trois plutôt que deux, tel qu'indiqué à la colonne résidence trifamiliale de la grille des usages et normes de la zone C-8 du règlement de zonage numéro 101-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que la nature précise de la dérogation vise à rendre conforme la hauteur du plancher/plafond de l'étage intérieur de l'immeuble projeté, jusqu'à un maximum de 5 pieds ou de 1,524 mètre hors-sol;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que la zone C-8 où est localisé l'immeuble projeté autorise plusieurs types d'habitations multifamiliales, c'est-à-dire, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales 4 à 6 logements;

Attendu que la nature de la dérogation mineure n'aura pas pour effet de dénaturer l'environnement spatial de ce secteur;

Attendu que cette demande de dérogation mineure consiste donc à rendre conforme le nombre d'étages maximums du projet de construction, de la façon suivante :

- Vise à rendre conforme le nombre d'étages maximum du projet de construction d'un immeuble trifamilial isolé sur le lot numéro 6 281 295 (ancien lot numéro 3 179 216) à l'adresse 475, rue Saint-Isidore, alors que la hauteur en étage de l'immeuble sera de trois, contrairement à la norme de deux indiquée à la grille des usages et normes de la zone C-8 du règlement de zonage numéro 101-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, le tout relatif à une hauteur plancher/plafond de l'étage inférieur de l'immeuble projeté pouvant atteindre jusqu'à un maximum de 5 pieds ou 1,524 mètre hors-sol;

Attendu que, par la résolution numéro 17-03-19, adoptée le 11 mars 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

Attendu qu'un avis public a été donné le 20 mars 2019 pour publication dans le journal L'Express Montcalm;

Attendu que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte la demande de dérogation mineure numéro 2019-20007, déposée par M. Dominic Salvail, de la firme Les Habitations 2S, relativement à un projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée au 475, rue Saint-Isidore, lot numéro 6 281 295 (ancien lot numéro 3 179 216), à Saint-Lin-Laurentides.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

176-04-19 DÉROGATION MINEURE / LOT 3 570 615 / 1688, RUE PARADIS / EMPIÈTEMENT VÉRANDA / M^{ME} MICHELINE SAVARD

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'une demande de dérogation mineure numéro 2019-20006 a été déposée par M^{me} Micheline Savard relativement à l'empiètement de la véranda dans la marge avant de l'habitation unifamiliale isolée située au 1688, rue du Paradis, lot numéro 3 570 615, à Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que la galerie en place avait fait l'objet d'un permis de construction en 1997;

Attendu que la vérandaempiète de plus de 2 mètres en marge avant puisque celle-ci, selon le relevé de l'arpenteur-géomètre au dossier, n'est qu'à 3,92 mètres de la ligne avant de propriété alors que la marge avant de la zone R5-8 est de 6 mètres;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu qu'une telle situation n'a pas pour conséquence de causer un quelconque inconvénient aux propriétés limitrophes;

Attendu que cette demande consiste donc à rendre conforme l'empiètement de la véranda dans la marge avant de la façon suivante :

- Vise à rendre conforme l'empiètement de la véranda dans la marge avant du 1688, rue du Paradis, lot numéro 3 570 615, à Saint-Lin-Laurentides, puisque celle-ci est localisée à 3,92 mètres alors que la marge avant de la zone R5-8 est établie à 6 mètres, le tout contrairement à la norme décrite à l'alinéa 1 de l'article 109 A) du règlement de zonage numéro 101-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que, par la résolution numéro 18-03-19, adoptée le 11 mars 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

Attendu qu'un avis public a été donné le 20 mars 2019 pour publication dans le journal L'Express Montcalm;

Attendu que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par monsieur le conseiller Benoît Venne et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte la demande de dérogation mineure numéro 2019-20006, déposée par M^{me} Micheline Savard relativement à l'empiètement de la véranda dans la marge avant de l'habitation unifamiliale isolée, située au 1688, rue du Paradis, lot numéro 3 570 615, à Saint-Lin-Laurentides.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

177-04-19 TONTE ET ENTRETIEN DES PARCS MUNICIPAUX 2019 / SÉBASTIEN GARIÉPY ENTRETIEN PAYSAGER

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides nécessite les services d'un entrepreneur pour effectuer la tonte et l'entretien de dix parcs municipaux en 2019;

Attendu que ces dix parcs sont :

• Parc Léo-Charbonneau,	• Parc Robert-Simard,
• Parc Morneau-Lefebvre,	• Parc des Sobiers,
• Parc Oscar-Morin,	• Parc Chantelois,
• Parc San-Air,	• Parc Gagnon,
• Parc Vilmont,	• Parc Céleste;

Attendu la soumission déposée de Sébastien Gariépy Entretien paysager, datée du 27 mars 2019, au montant de 18 160,00 \$, plus taxes, numéro de soumission SM002.3;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que les tâches suivantes seront à être effectuées :

- Nettoyage du printemps et nettoyage à l'automne,
- Tonte et le découpage du gazon,
- Ramassage des ordures (sacs fournis par l'entrepreneur) et dépôt des sacs à ordures au centre de tri de la Ville,
- Ramassage du recyclage (sacs fournis par l'entrepreneur) et dépôt des sacs de recyclage au centre de tri de la Ville,
- Désherbage dans les aires de jeux avec un herbicide avec faible impact pour l'environnement, deuxième application incluse dans la présente soumission au besoin;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro 11-195 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides mandate l'entrepreneur Sébastien Gariépy Entretien paysager pour la tonte et l'entretien 2019 des dix parcs municipaux ciblés pour un montant total de 18 160,00 \$, plus taxes.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

178-04-19 PROGRAMME D'ENTRETIEN POUR TERRAIN DE SOCCER / MULTI-SURFACES GIGUÈRE INC.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte l'estimation de Multi-Surfaces Giguère inc., datée du 28 mars 2019, au montant de 9 460,00 \$, plus taxes, pour un programme d'entretien, de mai à octobre, pour le terrain de soccer, situé sur la rue Henri-Léveillé à Saint-Lin-Laurentides, pour une superficie approximative de 7 200 mètres carrés. Le certificat de fonds disponibles numéro 11-196 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

179-04-19 FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE 2019 / SECTEURS NORD ET SUD / ENTREPRISE DANIEL DUQUETTE

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte la soumission, datée du 19 mars 2019, d'Entreprise Daniel Duquette au montant total de 20 390,50 \$, plus taxes, concernant le fauchage des abords de route pour la saison 2019 comme suit :

1. Trois coupes auront lieu sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides, excluant les routes provinciales, durant la saison 2019, soit une coupe à la mi-juin, une coupe au début d'août et une coupe à la mi-septembre :

Secteur nord : 23,8 km 6 188,00 \$, plus taxes,
Secteur sud : 34 km 8 840,00 \$, plus taxes;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

2. Deux coupes auront lieu sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides durant la saison 2019, soit une coupe à la mi-juin et une coupe à la mi-août, sur les routes provinciales uniquement :

Secteurs nord et sud : 27,5 km 5 362,50 \$, plus taxes;

Le certificat de fonds disponibles numéro 11-197 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

180-04-19 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / RÉFECTION DE LA 23^E AVENUE ET DE LA MONTÉE SAINT-JACQUES AINSI QUE RÉFECTION DE LA 19^E AVENUE ET AJOUT D'UN TROTTOIR / CLA EXPERTS-CONSEILS INC.

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Jean-Luc Arène
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte la proposition de services et d'honoraires professionnels de CLA Experts-conseils inc., datée du 8 avril 2019, au montant de 23 502,80 \$, plus taxes, pour des services professionnels en lien avec :

- la réfection complète de la chaussée de la 23^e Avenue, entre les rues Saint-Isidore et Jean-François,
- la réfection complète de la chaussée de la montée Saint-Jacques, entre la route 158 et la rue John-Murphy et profilage des fossés des deux côtés de la rue,
- la réfection complète de la chaussée de la 19^e Avenue et l'ajout d'un trottoir, tronçon entre la rue Saint-Isidore et la rue Archambault;

Le certificat de fonds disponibles numéro 11-185 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

181-04-19 DEMANDE DE SOUMISSIONS / ENTREPRENEURS / RÉFECTION DE LA 23^E AVENUE ET DE LA MONTÉE SAINT-JACQUES AINSI QUE RÉFECTION DE LA 19^E AVENUE ET AJOUT D'UN TROTTOIR

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal autorise le directeur général et greffier à procéder à des demandes de soumissions à divers entrepreneurs pour la réfection de la 23^e Avenue et de la montée Saint-Jacques ainsi que réfection de la 19^e Avenue et ajout d'un trottoir à Saint-Lin-Laurentides.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**182-04-19 DOSSIER FOSSÉ FERMES LORTIE / AVIS AGRONOMIQUE
/ HUGUES FRANCOEUR, AGRONOME**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte la proposition de services et d'honoraires professionnels de Hugues Francoeur, agronome, datée du 7 avril 2019, au montant de 3 600,00 \$, plus taxes, pour des services professionnels en lien avec une demande d'avis agronomique pour le dossier du fossé des Fermes Lortie de M^{me} Nathalie Lapalme et M. Éric Lortie. Le certificat de fonds disponibles numéro 11-198 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**183-04-19 RAPPORT ANNUEL 2018 / SCHÉMA DE COUVERTURE DE
RISQUES EN INCENDIE**

PROPOSÉ PAR : M. Benoît Venne
APPUYÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le rapport annuel 2018 relativement au schéma de couverture de risques en incendie et les réalisations inscrites au plan de mise en œuvre ont été déposés à la table du conseil;

Attendu que ce rapport est conforme aux spécifications demandées par le coordonnateur régional du schéma à la municipalité régionale de comté de Montcalm;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Venne, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Maisonneuve et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides adopte le rapport annuel 2018 relativement au schéma de couverture de risques en incendie, tel que prévu par la *Loi sur la sécurité incendie*.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

184-04-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Maisonneuve
APPUYÉ PAR : M. Benoît Venne
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 20 heures 45, la séance ordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Patrick Massé, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin–Laurentides ont pris connaissance des documents de la présente séance 72 heures avant celle-ci, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Patrick Massé, maire

Copie originale signée

Richard Dufort, directeur général et greffier